



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du sport

Question au Gouvernement n° 892

Texte de la question

DÉRIVES COMMUNAUTARISTES DANS LE MONDE SPORTIF

M. le président. La parole est à M. Damien Meslot, pour le groupe UMP.

M. Damien Meslot. Ma question s'adresse à M. le ministre des sports.

Monsieur le ministre, lors de votre audition par la commission sur la laïcité, présidée par Bernard Stasi, vous avez mis en garde contre la montée du communautarisme et des dérives qui frappent aujourd'hui les milieux associatifs, où sévissent, selon vous, des pratiques d'exclusion et de prosélytisme, avec l'attribution de créneaux horaires spécifiques pour les femmes dans les piscines et les gymnases, l'interdiction de la pratique sportive pour les filles ou l'essor de clubs sportifs constitués sur des bases exclusivement ethniques. Ces tendances, qui remettent en cause les valeurs républicaines et vont à l'encontre de notre conception du sport comme facteur d'intégration et de brassage social et culturel, sont inadmissibles et extrêmement préoccupantes.

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Monsieur le ministre, quelle est exactement la situation, et quelles sont vos intentions pour mettre un terme à ces pratiques qui provoquent, chez bon nombre de nos concitoyens, une véritable exaspération ?

(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des sports.

M. Jean-François Lamour, ministre des sports. Monsieur Meslot, les faits que vous évoquez dans votre question me sont de plus en plus souvent rapportés par des dirigeants bénévoles et des éducateurs.

J'en donnerai deux exemples. D'abord, dans certains quartiers, à partir de l'âge de douze ou treize ans, de moins en moins de jeunes filles ont accès à la pratique sportive en club. Par ailleurs, se constituent, de plus en plus nombreux, des clubs communautaires ou ethniques, désignés comme clubs « de bas de tour », qui participent à des championnats parallèles échappant totalement au circuit des compétitions organisées par les fédérations sportives.

Nous assistons à la transformation de cet espace de liberté, de brassage, de transmission des valeurs éducatives et sociales du sport que sont les clubs sportifs en lieux de repli identitaire et communautaire, voire de prosélytisme. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

C'est précisément la raison pour laquelle j'ai tenu à être entendu par la commission présidée par Bernard Stasi, et vous vous doutez bien que j'attends beaucoup des conclusions et des préconisations de celle-ci.

En attendant, ma collègue Nicole Ameline et moi-même avons décidé de mettre en place un groupe de travail destiné à mieux décrire les mécanismes qui empêchent les jeunes femmes d'intégrer les clubs sportifs et à aider les dirigeants bénévoles et les élus à mieux comprendre ces mécanismes et à trouver des solutions.

Avec Jean-Louis Borloo, nous mettrons en place, au cours de l'année 2004, dix sites pilotes dans dix villes

pilotes - les zones urbaines étant visées en priorité - pour permettre une meilleure accessibilité de la pratique sportive aux jeunes femmes et empêcher la mise en place de ces clubs communautaires.

Enfin, mesdames et messieurs les députés, je demande aux élus locaux que vous êtes - et je vous y aiderai avec les services déconcentrés du ministère des sports - d'être très vigilants quant à la distribution des créneaux horaires et des subventions à des associations sportives qui commenceraient à faire du repli communautaire un acte de prosélytisme. Il me semble très important que nous gardions à l'esprit la fonction de transmission des valeurs éducatives et sociales qui est celle des clubs sportifs. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française, ainsi que sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 892

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : sports

Ministère attributaire : sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 novembre 2003